



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 »

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à l'effet :

QUE le Conseil municipal a adopté, le 3 juillet 2023, le règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-09 » ayant pour objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de cette dernière ;
- Instaurez des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décisions des élu·es et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant dans ce Code, telles qu'énoncées à l'article 4 du règlement sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers d'autres membres, les employées et employés de la municipalité et les citoyennes et citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil. L'article 5 dudit règlement instaure des règles de conduite et l'article 6 prévoit le mécanisme de contrôle.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement numéro 2021-09, au bureau de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, aux heures d'ouverture du bureau ou encore sur le site internet de la municipalité : <https://saint-rene.ca>.

DONNÉ à Saint-René-de-Matane, ce 4e jour de juillet 2023.